



Comité Technique Ministériel 17 mars 2021 Déclaration du SNALC

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration, Mesdames et Messieurs les membres élus du comité,

Le SNALC souhaite aujourd'hui vous parler de la gestion des ressources humaines, à laquelle le ministère semble attaché, avec sa volonté de mettre en place une « GRH de proximité ».

Le SNALC rappelle qu'il ne peut y avoir de bonne gestion des ressources humaines sans qu'il y ait, au départ, un respect des individus et des organisations qui les représentent. Pour le dire plus simplement, les ressources humaines, c'est d'abord savoir faire preuve d'humanité.

Si le SNALC salue la tenue désormais régulière de points d'information sur la situation sanitaire entre le ministère et les organisations représentatives, il rappelle que jusqu'à présent, beaucoup d'engagements n'ont pas été tenus. Sur la vaccination, la priorité annoncée en janvier, de même que la volonté publiquement affichée du ministre que les personnels volontaires soient vaccinés dès mars, n'ont jusqu'à présent été suivies d'aucun effet. Alors que la pandémie ne faiblit pas, le SNALC signale qu'il est toujours régulièrement sollicité par des personnels vivant avec une personne à risque, des personnels de plus de 50 ans, par des professeurs des écoles exerçant en maternelle et des AESH qui sont au quotidien en contact avec des élèves non masqués.

Le SNALC rappelle que le dernier avis du conseil scientifique indique qu'il y a des transmissions non négligeables des collégiens ou lycéens à leurs familles. Le SNALC signale que le conseil préconise de passer « en alternance de cours une semaine sur deux » « en cas de situation sanitaire critique ». N'y sommes-nous pas, au moins dans certaines régions ? Et de quel respect fait-on preuve envers les citoyens et la loi quand l'avis du conseil scientifique dont nous vous parlons, daté du 11 mars, n'a pas été rendu public « sans délai », alors que la loi l'impose, et qu'il nous a fallu le découvrir, comme souvent, dans la presse ?

Puisqu'il a été question des AESH précédemment, le SNALC n'a pas de mots assez forts pour dénoncer le manque flagrant de respect à leur égard dans le cadre de l'agenda social, qui nous a conduit à appeler collectivement à la grève le 8 avril prochain. Nous serons bien évidemment très vigilants, et sans nul doute très critiques, sur le bilan des PIAL qui est présenté ce jour.

C'est d'ailleurs une bonne habitude que le ministère pourrait généraliser : présenter des bilans réguliers des expérimentations aux organisations représentatives afin que le dialogue social puisse tout bêtement exister. Cela éviterait à l'administration de se lancer tête baissée dans des projets ineptes et dangereux, comme dernièrement celui des professeurs référents en classes de première et terminale GT.

Le SNALC tient également à dire que le respect, c'est aussi de répondre à son courrier quand on est une administration sollicitée par un ou plusieurs syndicats représentatifs. Sans revenir sur le courrier intersyndical concernant les personnels de services sociaux — une déclaration intersyndicale est prévue — le SNALC rappelle l'exemple le plus flagrant : voici plusieurs mois que nous avons alerté l'administration, à l'écrit comme à l'oral, sur des problèmes concernant les ventilations de service de professeurs de lettres classiques en poste fixe qui sont indiqués comme effectuant un complément de service en français dans leur propre établissement. À ce jour, aucune réponse ni locale, ni nationale, et non seulement le problème demeure, mais il s'étend. Nous vous demandons donc aujourd'hui non seulement de répondre, mais de faire cesser ce dysfonctionnement.

Enfin, puisque nos questions précises lors du dernier comité technique n'y ont pas trouvé de réponses immédiates, nous les posons une nouvelle fois aujourd'hui :

1) À quelle date pourrez-vous nous communiquer la répartition de l'enveloppe de 45 millions destinées aux mesures catégorielles pour l'année 2021 ?

2) Avez-vous fait un chiffrage prévisionnel de l'économie réalisée par la réforme de la place du concours, puisque les contractuels alternants en master MEEF vont entrer un an plus tard dans la grille, et seront rémunérés nettement moins qu'un stagiaire en M2 actuellement pour la même quotité horaire de service ?

3) Le SNALC a croisé à plusieurs reprises dans des médias la question de crédits budgétaires non utilisés par le ministère l'an dernier (plus de 200 millions sur le budget éducation nationale notamment). Avez-vous obtenu une réponse de la direction des affaires financières à ce sujet, puisque vous vous étiez engagé à la contacter le 25 février dernier ?

Je vous remercie.